



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1781-08

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1781-08 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de mettre à jour diverses dispositions notamment en ce qui concerne l'apiculture urbaine et les îlots de biodiversité**

a été adopté par le conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 5 mai 2025.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 6 mai 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)